

- Le couple sécurité / liberté à l'épreuve de la pandémie ..... p. 1
- Valeur et prix des vaccins COVID-19 : quelles sont les bonnes questions ? ..... p. 2
- Interview : Frédéric COLLET, président du Leem..... p. 3
- Infos : A lire, Mardis de CS, Matinales de CS, Colloque ..... p. 4

## La fragilité n'empêche pas la résilience

**A** l'audimat des acronymes, **COVID** est largement en tête depuis plus d'un an, jusqu'à saturation. **EHPAD** l'a toutefois talonné sur le podium bien malgré lui. Tous deux ont même été associés un temps dans ce championnat d'audience.

La violence de COVID contre EHPAD pourrait s'apparenter à du terrorisme si ce n'était l'absence de mobile : attaque aveugle contre les plus fragiles, médecine de catastrophe, hécatombe... A cette violence s'est ajouté le venin de la chasse aux sorcières. Le coupable désigné n'était plus l'agresseur mais le lieu de l'agression.

Face à cette charge implacable, EHPAD a d'abord renforcé ses barrières comme sursaut pour protéger les fragiles, parfois avec zèle.

Mais, lucide, il a perçu l'impérialité de se rouvrir au monde, sans renoncer à la sécurité. Protéger n'est pas couvrir.

Se relevant avant le coup de grâce, EHPAD a mobilisé toute son énergie et ses troupes.

Surtout, il a vacciné avec force et conviction, inlassablement, s'ouvrant même parfois à des naufragés en recherche d'oasis vaccinales.

**Le résultat est sans appel : EHPAD a expulsé COVID de ses murs.**

EHPAD, ému et blessé, se tient debout et motivé pour se libérer de ce cauchemar.

Il est clairvoyant sur les enjeux éthiques, humains et techniques et sur les nécessaires transformations.

Pour combattre COVID, il y a beaucoup à apprendre de celui qui l'a côtoyé de si près.

EHPAD a vu COVID en face et s'est relevé.

**Dr Paul-Émile HAÏ**  
Directeur médical et qualité,  
Colisée France



## Le couple sécurité / liberté à l'épreuve de la pandémie

*Ça pourrait apparaître comme le thème de l'épreuve de philo du bac ; on citerait Benjamin Franklin « un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté contre un peu de sécurité ne mérite ni l'un ni l'autre et finit par perdre les deux ».*

**O**n pourrait poursuivre dans la même veine en dénonçant le caractère perturbateur de la liberté pour l'ordre social mais sa nécessité pour éviter la tyrannie et conclure avec la recherche d'un équilibre subtil entre ces deux valeurs indissociables et non hiérarchisées.

Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un exercice scolaire mais d'une préoccupation réelle. Nous vivons dans une France où la pandémie accélère considérablement la peur, la défiance, l'anxiété causées par l'incertitude et la complexité. Une société où l'anathème, la condamnation brutale et passionnelle se substituent au dialogue, à l'échange raisonné, au respect de l'autre, où le point de Godwin est atteint en quelques minutes et quelques tweets vengeurs.

Nous voyons deux types de réponses : - le recours aux nouvelles technologies qui permettent, avec notre participation souvent inconsciente, une surveillance constante (drones, reconnaissance faciale, émotionnelle, réseaux sociaux etc...) - l'inflation normative qui déferle à une vitesse telle que nous ne pouvons la suivre malgré les récapitulatifs hebdomadaires.

Le « nous sommes en guerre » ne saurait justifier

ce « despotisme doux » qui renvoie à la fable de la grenouille qui, plongée brutalement dans une casserole d'eau bouillante saute et sauve sa vie tandis que dans l'autre, progressivement chauffée, elle s'engourdit jusqu'à la mort.

Une illustration et un contre-exemple. La gestion scandaleuse des étudiants abandonnés, d'abord par la plupart de leurs professeurs, sans cours, sans argent, dramatiquement isolés au prétexte qu'ils pourraient « faire la fête » quel gâchis !

Un contre-exemple : un espace de liberté, laissé par nécessité, aux acteurs de santé et voilà le développement considérable d'initiatives heureuses comme la téléconsultation, la coordination professionnelle, la coopération public/privé ....

Et si cette vague sécuritaire n'était non seulement dangereuse pour nos libertés fondamentales mais

de plus inefficace, alors on pourrait lui préférer la pédagogie de la confiance et -osons le mot- de la fraternité qui rend acceptable la tension équilibrée entre ces deux valeurs fondamentales pour notre démocratie que sont la liberté et la sécurité.



**Alain Coulomb**

## Valeur et prix des vaccins COVID-19 : quelles sont les bonnes questions ?

« *Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés : On n'en voyait point d'occupés / A chercher le soutien d'une mourante vie... / Les tourterelles se fuyaient : / Plus d'amour, partant plus de joie.* » *Les animaux malades de la Peste – Jean de La Fontaine*

Comme dans la fable, la pandémie perturbe profondément nos activités, nos liens sociaux. Les animaux étaient sans vaccin et donc sans espoir, mais leur roi avait trouvé une solution à la crise : désigner un bouc émissaire. Donald Trump l'a fait, en décidant du départ des Etats Unis de l'OMS... nous connaissons la suite. Et nous avons des vaccins.

Une équipe américaine a publié une étude coût/efficacité avant même que des résultats cliniques soient disponibles.<sup>1</sup> Pour une efficacité de 60 %, et à un prix de 35 US\$ par dose, le ratio coût/ (QALY<sup>2</sup>) était négatif par rapport à l'absence de vaccin pour le groupe des 65 ans et plus : plus d'année de vies sauvées et moins d'argent dépensé. Il était de 8 000 \$ pour les 50-64 ans, de 94 000 \$ pour les 18-49 ans, et de 8 200\$/QALY tous groupes d'âge adulte confondus. Jusqu'à 150 \$ par dose, le ratio coût/QALY restait acceptable. L'analyse menée du point de vue du système de santé avait ses limites : ni les effets sur la transmission du virus, ni les impacts sur la productivité et les morbidités indirectement induites (maladies mentales, retards de prise en charge) n'étaient considérés. J'y ajouterai ni le poids de la dette publique induite par mesures sociales et plans de soutien à l'économie.

Ce cadre d'analyse n'est clairement pas adapté aux vaccins contre la COVID 19. Son objectif en principe est d'éclairer l'arbitrage, sous contrainte de ressources, entre différentes interventions de santé. Dans le cas présent, l'arbitrage est évident. Cette analyse peut néanmoins donner des indications sur ce que pourrait être le « juste prix », pour un système de santé.

Regardons sur le plan macro-économique : en France, en 2020, 288 milliards de richesse nationale se sont envolés : non seulement le PIB n'a pas crû, mais il s'est réduit de 11 %<sup>3</sup>. Faisons l'hypothèse que le désastre aurait pu être évité en vaccinant préventivement 80 % de la population adulte (42.2 millions d'individus) : les pertes évitées auraient été de 7780 €, vaccination déduite, par personne vaccinée. Sans prendre en compte les milliers de vies sauvées.

La question cruciale est la rareté, face à une demande mondiale. En théorie, l'ajustement de l'offre et de la demande se fait par le prix sur les biens courants, mais les vaccins COVID-19 s'imposent comme « bien public ». Achat et distribution sont gérés directement par les gouvernements ou une autorité supra-nationale, comme l'UE. Une grande première, même si tous les états

membres ne jouent pas le jeu.

Les prix des vaccins négociés par l'UE – selon les fuites d'une ministre belge en novembre 2020<sup>4</sup> – seraient compris entre 1,78 € et 14,72 € la dose. Ces prix sont inférieurs aux 35\$ de l'étude évoquée ; leurs écarts seraient justifiables par le modèle économique des firmes ou un juste retour des aides publiques à l'investissement industriel.

L'intérêt des industriels n'est pas d'abuser de la pénurie. Il est, comme acteur économique, de revenir à une activité normale, de ne pas scier la branche qui les soutient

(assurance santé), de renforcer leurs relations avec les gouvernements et leur image publique, d'anticiper la suite si une vaccination annuelle était nécessaire...

Les enjeux géopolitiques dépassent les intérêts des firmes : Poutine fait la promotion de SPUTNIK V, la Chine distribue le vaccin de Sinovac au Brésil, l'UE bloque l'exportation vers le Royaume Uni de vaccins Astra Zeneca fabriqués en Italie.

C'est la « guerre des vaccins ». La bataille ne peut se livrer qu'au niveau européen et la mission de Thierry Breton, Commissaire européen, de recenser et encourager la synergie de tous les sites industriels sur le territoire de l'UE en fait partie.

**Annie CHICOYE**

*Economiste de la Santé  
Enseignante Sciences Po Paris*

(1) Michele Kohli and all *The Potential public health and economic value of a hypothetical COVID 19 vaccine in the US* – <https://doi.org/10.1016/j.vaccine.2020.12.078>

(2) QALY : quality adjusted life year

(3) Références macroéconomiques des LFSS pour 2020 et 2021.

(4) <https://www.lci.fr/international/covid-une-ministre-belge-devoile-les-prix-des-vaccins-au-grand-dam-de-bruxelles-2173283.html>

## Frédéric COLLET, président du Leem La signature d'un nouvel accord-cadre entre le Comité économique des produits de santé (CEPS) et Les Entreprises du Médicament (Leem).

*Tournant majeur dans les relations entre l'Etat et l'industrie pharmaceutique, le nouvel accord-cadre signé entre le CEPS et le Leem promet plus d'agilité et de pragmatisme dans la fixation des prix des médicaments. Les enjeux d'investissement en France et en Europe, notamment pour la relocalisation de la production et l'accélération de l'accès des patients français à l'innovation, sont désormais explicites.*

### **Vous venez de signer un nouvel accord cadre pour 3 ans. Quels sont les grands changements pour le secteur ?**

La signature de ce nouvel accord-cadre représente une avancée sensible dans les relations entre les entreprises du médicament et les pouvoirs publics. L'accord introduit en effet plusieurs changements notables qui répondent à la volonté de notre secteur de favoriser l'accès des patients aux traitements les plus innovants, d'accélérer les délais de mise sur le marché et de stimuler, grâce à une fixation des prix pragmatique et agile, les investissements et l'export.

J'aimerais insister sur le progrès apporté en matière de délais de mise sur le marché, avec deux nouveautés prévues par cet accord : **le développement de processus de « fast track »** (compression des étapes de fixation des prix pour rendre plus rapide l'accès aux innovations) et l'introduction d'une procédure dite « d'arbitrage », qui facilitera les négociations entre le CEPS et les industriels en cas de désaccord. Ce double levier devrait permettre aux médicaments les plus innovants (ASMR 1 à 3) d'accéder au marché dans un délai court (à partir de quinze jours, pour les médicaments ayant démontré leur efficacité pour le système de soins).

Autre mesure majeure favorisant l'accès à l'innovation : **la stabilité des prix nets durant les cinq premières années de commercialisation des médicaments les plus innovants**. De même, le nouvel accord prend en compte l'incertitude au travers de contrats de gestion des risques. C'est un pas

de géant pour l'administration ! De nouveaux horizons s'ouvrent aux médicaments de technologies innovantes : le fractionnement des paiements est par exemple envisagé, ce qui autorise à terme le financement de thérapies géniques administrées en une seule fois mais d'un coût très élevé.

### **Comment cet accord-cadre répond-il aux attentes des patients et des professionnels de santé qui demandent un accès rapide aux médicaments destinés aux besoins médicaux non couverts ?**

Le texte prévoit que les médicaments ayant un ASMR 4, mais répondant à un besoin médical non ou partiellement couvert, pourront bénéficier du prix européen. Cette nouvelle mesure permettra de réduire de façon non négligeable le temps de négociation entre le CEPS et les entreprises, ce qui se traduira pour les patients par un accès plus rapide.

Autre avancée fondamentale, la prévention des situations de blocage dans les négociations entre le comité et les industriels. En cas d'échec des négociations sur la fixation d'un prix, le président du CEPS peut s'auto-saisir d'une demande d'arbitrage. Refuser la proposition de l'arbitrage exposerait le laboratoire à un long retard pour la commercialisation de son produit, ce qui donne un enjeu particulier au temps dans la négociation. Vous le voyez, l'intérêt du patient est au cœur du nouvel accord-cadre. Le Leem regrette néanmoins que les ASMR 5 ne fassent pas partie du périmètre encadré par ces mesures progressistes.



### **Ces nouvelles mesures vont-elles contribuer à renforcer l'indépendance sanitaire de la France ?**

Un chapitre complet de l'accord-cadre est dédié au soutien aux investissements et à l'exportation. Ces mesures vont dans le bon sens pour ceux qui souhaitent renforcer l'empreinte industrielle de la France en matière de médicament. Plus précisément, les médicaments ASMR 1 à 3, produits en France, bénéficieront automatiquement d'un prix facial élevé, supérieur au prix européen. Le renforcement de plusieurs dispositions antérieures soutient également l'attractivité de notre pays : les investissements productifs ou de R&D seront favorisés par une stabilité de prix pendant cinq ans. Cette stabilité est désormais élargie aux investissements dans les solutions numériques. Autre disposition : il sera désormais possible d'accorder des avoirs sur remises (crédits CSIS) sur plusieurs années.

**Toutes ces mesures sont autant de signaux positifs pour la compétitivité future de notre secteur et sa reconnaissance comme industrie stratégique de sortie de crise.** Il s'agit maintenant de suivre attentivement comment cette nouvelle doctrine du CEPS vivra à l'épreuve de la vie réelle, au travers de sa prise en main par les industriels et le CEPS ainsi que du prochain PLFSS. En particulier, relocaliser la production et la recherche de médicaments en France tout en finançant l'accès des patients à l'innovation, ne pourra se faire qu'en accordant une croissance adaptée au budget consacré par l'assurance maladie au médicament ces prochaines années.

**À LIRE**

**« Il suffisait de leur donner envie... »**



**Libérer les énergies dans une organisation publique.**

**Édité chez Presse des Mines (15 €)**

Ce « livre de chevet » aux phrases courtes et percutantes de 109 pages est un Ovni. Avec des recettes clairement expliquées et l'exemple concret de la transformation - ou pourrait-on dire de la mue - de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines (1200 salariées et quinze sites), l'auteur, Patrick Negaret, nous conte son histoire. Son guide : Pierre Rabhi, son totem : le Colibri. Il fait entrer dans la grisaille de nos administrations des méthodes et des mots presque interdits : quête de sens, plaisir, inspiration, confiance, reconnaissance... Son don de conviction lui a permis d'expérimenter concrètement ces nouvelles méthodes sur place et d'en voir les résultats positifs pour toute l'organisation. Ce livre-guide sert maintenant d'exemple à d'autres CPAM et, en peu de pages, offre des clés simples pour les dirigeants d'entreprises qu'elles soient publiques ou privées, TPE ou multinationales. Ils devraient tous le lire et le relire régulièrement.

**Francesca Gennane**

**« Un hymne à la vie »**

**Saturne, Sarah Chiche. Ed. Le Seuil, 205 pages (18 €)**

Comment grandir quand on a une mère « un peu folle » ? Comment survivre quand son père meurt alors qu'on n'est encore qu'un bébé ? Comment sortir de la culpabilité quand on découvre, au décès de sa grand-mère, qu'elle vous a attendu en vain pendant vingt ans ? Sarah Chiche a été élevée dans une famille meurtrie par les drames, le non-dit et l'exil forcé au moment de l'indépendance d'Algérie. Une famille qui ne s'est jamais complètement remise d'avoir dû quitter ce pays après y avoir fait fortune en bâtissant un empire médical - empire qu'elle s'empressera de reconstruire en France, à coup de cliniques créées ou rachetées, mais toutes plus modernes les unes que les autres.

« Saturne », c'est le récit, poignant, de cette petite fille devenue adulte sans que jamais quelqu'un prenne la peine de lui raconter ces événements auxquels elle ne comprend rien et qui vont l'impacter pour toujours : la mort de son père, l'amour fou qu'il a éprouvé pour sa mère, mais aussi les ravages que cette passion provoquera dans sa famille paternelle.

Le livre de Sarah Chiche s'ouvre sur une agonie - celle de son père. Il se clôt sur une renaissance - la sienne - avec des pages d'une grande beauté. Car ne vous y trompez pas : au-delà de la noirceur des épreuves traversées, cet ouvrage très personnel, écrit avec une plume alerte et souvent drôle, est un magnifique hymne à la vie.



Sarah Chiche  
Saturne

prix littéraire  
**romanNEWS 2020**  
publicisdrugsstore

**Vincent Olivier**



**LES MARDIS DE COOPÉRATION SANTÉ EN VISIO CONFÉRENCE**

A cause de la pandémie de la Covid 19, nous avons dû reporter en 2021 trois diners débats sur la « **Concordance des temps en santé** » fil rouge qui avait été choisi en 2020.

Ils se transformeront en visio conférence d'une heure (18h30 à 19h30) et auront lieu les :

- **25 mai** • « **Prendre son temps : éloge de la lenteur** », **Erwan Debuc**, Praticien Hospitalier, Chef Département Urgences AP-HP et **Jean-Philippe Pierron**, philosophe
- **29 juin** • « **Peut-on et comment concilier la qualité des soins et l'équilibre économique ?** » **Jérôme Nouzarède**, Ancien président du conseil d'administration du groupe ELSAN

Au 2<sup>ème</sup> semestre, le fil rouge de l'année 2021 sera : « **Le système de santé à l'épreuve de la pandémie Covid 19, quelles leçons en tirer** » Nous reprendrons les « Mardis de CS », soirées débats en présentiel au Restaurant du Sénat.

- **21 septembre** • « **Quelles données de santé ? Comment ? Pour qui ?** » **Alexandre Vainchtock**, Cofondateur de la société Heva, Membre Personnalité Qualifiée du Health Data Hub.
- **23 novembre** • « **Formation des citoyens et rôle des média** » (intervenant à confirmer)

*Le calendrier peut encore évoluer en fonction des directives gouvernementales dues à la pandémie Covid-19.*



**LES MATINALES DE COOPÉRATION SANTÉ**

En 2021, Coopération Santé innove un nouveau format de rencontres, une série d'interview de 15 minutes sur les thèmes suivants :

- **30 avril** • « **Les Données indispensables à l'évolution du système de santé** » **Alexandre Templier**, Président Fondateur de Quinten / **Alain Coulomb**, Président de Coopération Santé
- **30 juin** • « **Europe de la Santé** » **Henri Lewalle**, correspondant permanent d'Espace Social Européen à Bruxelles, spécialiste des questions de protection sociale en UE et **Pascal Beau**, président de l'Observatoire Européen de la Protection Sociale.
- **30 septembre** • **Gouvernance** (intervenant à confirmer)
- **29 octobre** • « **Bilan après la crise, effort de rationalité économique** » (intervenant à confirmer)

*Pour bien finir le mois avec Coopération Santé, vous recevrez les vidéos de ces interviews, à l'heure du petit déjeuner, le dernier jour du mois.*

**COLLOQUE COOPÉRATION SANTÉ**

**« Cancer, continuons à transformer la donne ! »**

Innover dans les parcours et les traitements

**COLLOQUE DIGITAL**

**MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2021 À 17H**

**POUR VOUS INSCRIRE**

• [www.cooperationsante.fr](http://www.cooperationsante.fr) •



COOPÉRATION SANTÉ LA NEWSLETTER COOPÉRATION SANTÉ

[www.cooperation-sante.fr](http://www.cooperation-sante.fr)

**Éditeur** : Association Coopération Santé - Siège social c/o FFD - 88, rue de la Roquette - CS 20013 - 75544 Paris Cedex 11 - [cooperationsante@wanadoo.fr](mailto:cooperationsante@wanadoo.fr)

**Directeur de la publication** : Alain Coulomb - **Rédacteur en chef** : Gérard Mathieu - **Comité de Rédaction** : Marie Josée Augé-Caumon, Anne de Boismenu et Christian Saout - **Réalisation graphique** : Trait de marque Paris - **Copyright** : Association Coopération Santé, tous droits réservés

**ADHÉRER**

**Pour adhérer à l'Association Coopération Santé, contactez Anne de Boismenu**  
**06 11 70 55 03 - [annedeboismenu@orange.fr](mailto:annedeboismenu@orange.fr)**